



De nombreux soutiens se mobilisent après l'interdiction d'un colloque sur la Palestine au Collège de France

Description

Plus de 2200 chercheurs ont signé une pétition pour réclamer la démission du ministre de l'enseignement supérieur Philippe Baptiste. Ce dernier avait approuvé dimanche l'annulation d'un colloque consacré à la Palestine au Collège de France. La diffusion en direct du colloque, diffusé au sein du Centre arabe de recherches et d'études politiques, a commencé ce matin.

Par Agence Média Palestine, le 13 novembre 2025.

art



**De nombreux soutiens
se mobilisent après
l'interdiction d'un
colloque sur la Palestine
au Collège de France**

La polémique a commencé le weekend dernier. Prévus jeudi 13 et vendredi 14 novembre, un colloque intitulé «La Palestine et l'Europe» qui devait se dérouler au Collège de France est d'abord annulé pour «la sécurité des débats» et le «respect de l'intégrité scientifique». L'annonce est faite par le professeur Thomas Rømer, administrateur de cette prestigieuse institution de recherche, en plein week-end prolongé.

Les premiers remous sont apparus le vendredi 7 novembre avec la publication d'un article du journal conservateur *Le Point*, largement relayé dans les milieux sionistes et d'extrême-droite. Dimanche 9 novembre, Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, avait salué une décision «responsable». Une déclaration qui lui a valu les foudres de nombreux chercheurs qui déclament désormais sa mission.

«Censure et mise au silence»

Le Tribunal Administratif de Paris a validé cette annulation mercredi 12 novembre. Les avocats Raphaël Kempf et Romain Ruiz, en charge du dossier, ont dénoncé cette décision du Tribunal Administratif de Paris et comptent saisir le Conseil d'Etat, qualifiant la situation dans un communiqué «*dâ??dâ??un basculement auquel nous assistons : des tags anonymes, suivis dâ??une campagne de presse diffamatoire menée par des ennemis de la liberté dâ??expression, relayée par un ministre en quête de reconnaissance, permettent de justifier, aux yeux dâ??un juge, la censure et donc la mise au silence dâ??universitaires spécialistes de la Palestine, de lâ??Europe et de lâ??histoire de leurs relations.*»

D'après le média *Blast*, l'annulation du colloque serait notamment due à la pression de l'avocate Deborah Journo. Un mail envoyé par cette dernière à un collectif de chercheurs réunis sous le sigle RRA, pour Réseau de recherche sur le Racisme et l'Antisémitisme semble corroborer cette thèse : «*Nous avons adressé un courrier à l'administrateur du Collège de France, plus copie au ministre de l'Enseignement, hier par e-mail. J' imagine que notre courrier et toutes les autres initiatives ont permis cette annulation. Bravo à tous. Deborah Journo*».

Une des membres du RRA, dans un éditorial cité par *Blast* en date du 9 novembre, confirme une tentative directe d'implication de hauts responsables politiques : «*Les ministres Aurore Bergé et Philippe Baptiste, intervenus depuis jeudi dernier (les alertes que vous faites remonter ici sont donc précieuses), ont demandé à l'administrateur du Collège de France d'annuler ce colloque, eu égard au risque élevé de trouble à l'ordre public et afin de garantir la sécurité des personnes.*»

Le colloque a finalement été maintenu, localisé dans les murs du Centre arabe de recherches et d'études politiques (CAREP), co-organisateur de l'événement avec Henry Laurens, titulaire de la Chaire d'Histoire contemporaine de du monde arabe au Collège de France. Il est [retransmis en direct sur la chaîne youtube du CAREP](#) ainsi que sur les médias *Blast* et *Paroles d'Honneur*.

Un soutien universitaire massif

La décision en a scandalisé plus d'un. En leur nom propre ou par le biais de diverses associations, beaucoup de personnalités ont dénoncé une atteinte d'ampleur aux libertés

académiques.

Une tribune est parue dans *Le Monde* mardi 11 novembre, signée par plus de 300 universitaires dont Judith Butler ou encore Bertrand Badie. Ces derniers y ont affirmé que *« la recherche n'a pas vocation à plaire ni à se conformer à un équilibre politique dicté par le pouvoir »*, alertant sur *« une atteinte sans précédent à la liberté académique en France »*.

Le même jour, un autre texte publié sur le site du *Nouvel Obs*, à l'initiative de Eric Fassin et Caroline Ibos, dénonçait la décision de Philippe Baptiste et la confusion volontairement entretenue entre liberté académique et liberté d'expression : *« Un colloque scientifique, ce n'est pas un débat médiatique. Il n'a pas pour vocation de refléter la diversité des opinions, mais detablir rigoureusement des faits empiriques et de confronter des laboratoires théoriques. Imposer un « pluralisme idéologique » à la recherche reviendrait à confondre un laboratoire avec un plateau télévisé. »*

La contestation face à cette décision d'annulation du colloque a fait son chemin jusque dans les rangs mêmes du Collège de France, avec la publication d'une tribune dans *Le Monde* par un collectif de chercheurs membres de l'institution : *« En un temps où la libre recherche et l'enseignement qui en découle font l'objet de nombreuses attaques dans de nombreux pays, le message envoyé par les derniers événements est assurément inquiétant. Nous ne cesserons de combattre toute entrave injustifiée à la discussion rigoureusement informée et librement exposée, et au désaccord, qui sont les conditions de tout débat scientifique. »*

Une décision internationalement contestée

Le colloque qui se déroule actuellement au CAREP est un colloque international. Et le soutien à son déroulement est tout autant, à l'image de cette lettre commune adressée à Emmanuel Macron, Philippe Baptiste et Thomas Rüger, rédigée conjointement par les représentants des associations d'études sur le Moyen-Orient les plus prestigieuses à travers le monde. On compte parmi les signataires du documents des représentants universitaires du Royaume-Uni, d'Italie, d'Allemagne ou encore d'Amérique du Nord.

En plus de dénoncer les raisons qui ont poussé l'administration à valider l'annulation de ce colloque tout comme les autres soutiens ont pu le faire dans différentes tribunes, les signataires de cette lettre en appellent directement au respect par la France de ses obligations légales en terme de liberté académique, au niveau européen et national : *« Au niveau de l'Union européenne, l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE reconnaît explicitement la liberté des arts et des sciences, y compris l'enseignement, la recherche et la diffusion, imposant aux États membres de l'UE l'obligation de sauvegarder les libertés académiques [à savoir] l'article L952-2 du Code de l'éducation français garantit l'indépendance et la liberté d'expression du personnel enseignant et chercheur, un droit renforcé par le Conseil d'État dans sa décision n° 329056 du 9 juin 2010, qui a reconnu le principe d'indépendance des enseignants de l'enseignement supérieur comme un principe fondamental du droit français. »*

L'association américaine Jewish Voice For Peace est elle aussi fendue d'un communiqué à l'attention de l'administrateur du Collège de France, par la voix de 120 universitaires représentant le conseil académique de l'organisation : *« Lorsqu'une institution aussi prestigieuse se laisse contraindre à censurer des activités universitaires, elle risque*

de perdre son indépendance et son intégrité académiques, mais elle crée également un précédent inquiétant.

Notons enfin la réaction de Salam Kawakibi, président du CAREP co-organisateur de l'événement, qui a déploré l'annulation d'une conférence scientifique de haut niveau, avec des spécialistes des quatre coins du monde. Il conclut : *« Je n'aurais jamais cru arriver à un jour pareil [à l'annulation] Nous sommes dans une ère de maccarthysme à la française ».*

date créée

2025/11/13